



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 1^{er} septembre 2016**

=====

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 31
L'an deux mil
seize

L'an deux mil seize le 1^{er} septembre, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 25 août 2016, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC- M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. GHAZLI- Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme BARBIER – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. SEGURA – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD-ALEZRA-DUMONT-CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS –TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHÉ

ABSENTS : Mme DONA (procuration à M. BEUCHER) – M. BOUMOULA (sans procuration) Mme DELL'AGNOLA (procuration à M. DELL'AGNOLA) – Mme GUETTA (procuration à M. TRAN)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Daniel BEUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016

Monsieur le Maire : demande si des membres du Conseil souhaitent apporter des observations au compte-rendu.

Monsieur PATRY : déclare qu'il a trois points à présenter sur ce sujet.

Le premier, au sujet du point n°1, à propos du rapport d'activité du délégataire Géothilys, il déplore que le procès-verbal ne reprenne pas complètement ses propos, en particulier sur le fait que le prix vendu du KWH serait plus attractif que celui du gaz s'il n'y avait pas une telle marge de la part de l'entreprise. Il estime que ce n'est pas ce qui a été reflété dans le compte-rendu.

Concernant le point n°21, Il indique qu'il s'est abstenu et que le compte-rendu contient une erreur, mentionnant qu'il a voté pour.

Enfin, relativement au point 13, il affirme sa déception quant au contenu du compte-rendu, en précisant qu'il est fait mention d'une réponse à sa question sans que la question ou l'intervention elle-même ne soit retranscrite. Il affirme sa volonté de voir sa parole et ses arguments respectés et pas seulement les réponses qui y sont apportées.

Monsieur Le Maire : répond que ces observations sont notées.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

26 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC- M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL Mme HAMADA-LARKEY –Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme BARBIER – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. SEGURA – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD-ALEZRA-DUMONT-CHARLEUX – Mmes MARCHEIX –Mme LE SOUFFACHÉ

8 ABSTENTIONS : M. GHAZLI- Mme TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M.TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1

Décision du Conseil en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités
relatif aux fonctions d'Adjoint

Monsieur le Maire : rappelle que le Conseil est notamment réuni ce soir pour répondre à la question posée par les interventions de M. Mourad GHAZLI, ici présent, sur les réseaux sociaux. Il indique que la réunion de ce soir n'est pas précipitée, contrairement à ce qui a pu être dit, mais qu'elle fait suite au retrait de la délégation de signature de l'intéressé, qui a eu lieu cet été. La jurisprudence indique, en effet, qu'il faut que, dans les meilleurs délais possibles, le Conseil soit saisi du maintien de l'adjoint dans ses fonctions dès lors que sa délégation lui a été retirée. Bien entendu, cette réunion ne pouvait avoir lieu pendant l'été, donc c'est le 1^{er} septembre, premier jour utile, qui a été arrêté. D'autant que l'administration municipale avait noté que M. GHAZLI ne rentrait qu'à la fin du mois d'août. Il n'y avait donc pas d'intention, non plus, d'organiser un Conseil Municipal hors de sa présence. Ainsi, chacun va pouvoir s'exprimer et il ajoute que ce ne sont pas non plus les attaques ou les menaces sur les réseaux sociaux depuis plusieurs semaines qui l'impressionnent.

Monsieur Le Maire : annonce qu'il va procéder à la lecture d'une déclaration qu'il a rédigée, puis M. GHAZLI sera invité à prendre la parole, ensuite chacun des conseillers municipaux pourra prendre la parole s'il le souhaite. Monsieur le Maire annonce qu'il répondra in fine avant qu'il ne soit procédé au vote sur cette question. Il précise qu'il ne s'agit pas de débats sur le fond au sujet des questions que M. GHAZLI a pu évoquer puisqu'au contraire, il rappelle qu'il souhaite que ne soient pas mêlées la compétence municipale et le champ d'action de la municipalité avec les polémiques extérieures et personnelles qu'un élu peut connaître et mener de son côté. Ces polémiques n'ont pas à être importées au sein du Conseil Municipal et faire que des citoyens, des administrés questionnent et

interpellent le Conseil au regard de controverses et de polémiques qui sont l'affaire personnelle de ceux qui les engagent, pour des raisons qui leur appartiennent, mais qui ne doivent pas impacter la Ville. Il rappelle que c'est une question qu'il a déjà évoquée avec l'intéressé il y a quelques mois, et encore récemment. De nouveau, au mois de juillet, une nouvelle controverse a prospéré et fait du bruit et donc Monsieur le Maire a pris la décision de lui retirer ses délégations et de soumettre aujourd'hui au Conseil Municipal, la question de son maintien dans ses fonctions d'adjoint.

Déclaration de M. Le Maire au Conseil Municipal

Chers (ères) Collègues,

Vous avez été informés de ma décision de retirer les délégations et de mettre fin aux fonctions d'Adjoint de Monsieur Mourad GHAZLI après ses déclarations inacceptables du mois de Juillet dernier où il proférait notamment, je le cite, "j'assume mes mots, oui l'extrémiste laïcard est tout aussi dangereux que Daesch"

Cette décision de retrait est malheureusement une nécessité. Le Maire, la Municipalité ne peuvent pas être soumis quasi quotidiennement aux débats, provocations, controverses, polémiques et formules tendancieuses postés sur les réseaux sociaux par un adjoint au Maire sur des sujets éloignés de la vie municipale. Surtout quand il s'agit de sujets sensibles, la précision de la pensée comme le choix des mots s'imposent. N'est pas journaliste qui veut. De fait, mettre sur un même plan les "laïcards" et Daesch, dans une fausse symétrie, revient à banaliser la barbarie de cette organisation terroriste.

Loin de reconnaître qu'il a franchi une ligne inacceptable, il invoque au contraire le délit d'opinion. Si c'est une opinion que de légitimer un parallèle entre les "laïcards" et Daesch, alors cette opinion n'a pas sa place dans l'équipe municipale.

La laïcité figure au premier plan de notre Constitution. Son article premier dispose "que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ..." Ce sont les termes de la Constitution de 1958 voulus par le Général de Gaulle. Cela veut dire que la République est neutre vis-à-vis des religions. En d'autres termes chacun peut pratiquer librement son culte qui relève de la sphère privée en respectant toutefois les lois de la République, normes supérieures qui s'imposent à tous. C'est le modèle français et nos compatriotes défendent la laïcité dans leur grande majorité.

Les "laïcards" sont ceux qui, souvent avec virulence, ont défendu en 1905 la séparation de l'Église et de l'État. Aujourd'hui, quand ces débats resurgissent on appelle toujours "laïcards" les militants sourcilleux et intransigeants de la laïcité. Mais ce ne sont pas des terroristes et personne ne tue personne dans ces affrontements verbaux dont la France a le secret. Qu'ils soient de gauche ou de droite, d'extrême gauche ou d'extrême droite, ils ne sont pas des organisations terroristes. Cet élu m'a associé successivement à tous ces mouvements. C'est dire si cette confusion m'assure d'être au juste milieu !

Cet adjoint, pour se justifier, invoque aussi les déclarations publiques de certains élus nationaux : ces élus, Ministres, anciens Ministres, Députés ... qui s'expriment ne sont ni Thiaisais, encore moins adjoint au Maire de Thiais. La Municipalité n'est pas responsable de leurs propos et n'a pas vocation à réagir.

Au contraire, M. GHAZLI ne dispose, lui, d'aucun mandat personnel. N'étant pas élu à un scrutin uninominal (élu départemental, Parlementaire ...) il ne peut s'exprimer en son nom propre. Adjoint, il représente le Maire vers lequel se tourne naturellement les demandes d'explications surtout quand il s'agit de sujets hors du champ municipal et a fortiori, sensibles.

Déjà, il y a quelques mois, je lui avais reproché de se mêler publiquement et agressivement des relations politiques intérieures d'une puissance étrangère. Il avait mis en cause des Kurdes qui manifestaient à Briançon -qui n'est pas la banlieue de Thiais !- et nous avons été assaillis d'appels et de messages mettant en cause cet adjoint (revêtu de son écharpe tricolore sur facebook) et incriminant le Maire dont il est le représentant comme si il reflétait ainsi ma position. Je lui ai demandé très fermement d'arrêter de s'immiscer dans un conflit étranger (entre la Turquie et les Kurdes) qui n'est pas celui de notre commune.

Ses combats personnels et ses querelles sur les réseaux sociaux ne concernent pas la Municipalité qui ne peut pas et ne veut pas être entraînée malgré elle.

En 2014, au vu des élections municipales, j'avais le soutien des instances nationales de l'U.D.I. et le souhait s'est exprimé d'avoir dans la Municipalité un adjoint de cette formation politique. C'est ainsi que j'ai fait élire Monsieur GHAZLI qui était proche à l'époque de l'entourage de J.L. BOORLO. Il a obtenu l'investiture de cette formation politique. Dans le même temps, il a indiqué à ses collègues de la majorité qu'il quitterait le conseil municipal au bout de 2 ans. Au mois de Juillet l'U.D.I. a fait savoir qu'elle engageait une procédure d'exclusion à son encontre. Si l'intéressé est objectif, il pourrait comprendre que la Municipalité ne peut épouser ses querelles et ses engagements extérieurs.

Nous avons besoin d'un adjoint, pas d'un commentateur de questions compliquées qui exigent nuances et finesses d'analyse comme les sujets religieux ou les conflits du Moyen Orient qui méritent mieux que d'être traités à l'emporte-pièces. Au demeurant, ils ne sont pas de la compétence municipale.

C'est le devoir d'un Maire et d'une Municipalité de prendre ces décisions quand elles s'imposent même si elles sont exceptionnelles.

Dans ces conditions, lui rendre sa liberté, c'est aussi lui rendre service. C'est surtout permettre à la Municipalité de ne plus avoir à répondre de ses actes.

Monsieur GHAZLI :

Monsieur le Maire et mes Chers Collègues,

On dit que ça n'a pas été précipité or si puisque j'ai été informé par des fonctionnaires de cette commune que l'affichage n'avait pas été mis en temps et en heure donc déjà il y a une irrégularité sur la forme sur ce conseil municipal. Vous dites justement que si il y en a qui veulent prendre la parole ensuite vous clôturez, non, j'ai une jurisprudence, que je mets à votre disposition, qui dit que le temps n'est pas limité dans les échanges, qui dit qu'on a le droit de reprendre la parole et que, en aucun cas, dernièrement d'ailleurs ça a été débattu au Sénat, c'est délimité par le temps ou le nombre de fois parce que ça fait partie de la liberté d'un élu, d'un conseil municipal.

Alors on m'a fait un dessin, vous l'avez bien compris comme lorsqu'on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage et là-dessus Monsieur le Maire est un expert puisqu'il a eu longtemps un premier Adjoint, collaborateur, à qui il a donné pratiquement toutes les délégations laissant presque, sur le carreau, ses anciens collègues, lui rendant donc justement magnifique pour lui prouver, pour lui trouver naturellement au moment opportun tous les défauts de la terre. Ensuite on en a eu, lui et ses collègues, bien sûr qui ont été jetés comme des malpropres en pâture, ils avaient tous les défauts du monde alors qu'ils étaient ensemble depuis des dizaines et des dizaines d'années et peut-être je portais même des couches à l'époque, à l'époque où ils étaient vraiment ensemble. Ensuite il y a eu quoi, on a eu le dossier de Monsieur Maurice ALEZRA qui était conseiller délégué, ensuite on lui enlève sa délégation. On a eu Monsieur BOMPARD, un fidèle et loyal compagnon que lui aussi on a eu dans nos réunions où vous avez déblatéré sur sa personne. Pour faire le dessin, parce que dans la présentation qui a été faite, en gros, vous avez un illuminé du cigare qui se prend pour un journaliste, qui ne connaît rien, à l'emporte-pièce et on sait bien que vous êtes un homme de sciences et c'est pour ça que tout à l'heure sur le fond je vais pouvoir vous éclairer puisque vous avez des sacrés carences, alors peut-être parce que vous restez trop entre Thiais et Miami, je ne sais pas, en histoire et en culture. Donc sur la forme, je vais rester sur la forme. Je me suis monté en 94 j'étais soutien à Jacques CHIRAC quand d'autres ont appelé à soutenir BALLADUR et vous connaissez la fable de La Fontaine puis Perrette et le Pot au Lait qui se voyaient Ministre, juste par opportunisme, et puis, à la fin ils ont rien eu du tout. Et moi j'étais Chiraquien et l'on n'était pas nombreux et j'ai bossé sur les rythmes scolaires au siège, donc pour quelqu'un qui, approximatif, je ne pense pas que, à l'époque où c'était Guy DRUT le directeur de campagne du président CHIRAC, et qui aurait accepté que je sois en son sein pour travailler sur ces sujets-là, à l'époque il y avait Éric RAOULT et aussi Monsieur Pierre LELLOUCHE. C'est vrai on n'était pas beaucoup, les opportunistes ils étaient de l'autre côté. Ce qui m'a valu quoi ? C'est que j'ai débattu sur LCI, première télé, j'avais 19 ans, face à Monsieur FITERMAN, ancien ministre des transports, communiste, et un monsieur, et un Monsieur Jean-Christophe CAMBADELIS qui aujourd'hui vous le savez est le patron du Parti Socialiste. De cela, qu'est-ce qui s'est passé, 2001 j'étais à Limeil-Brévannes puisque que vous savez bien que je ne suis pas un Thiaisien de racines puisque je suis Aubagnais et que c'est le sport qui m'a expatrié sur Paris.

En 2001, je fais campagne avec son ex-ami et qui, paix à son âme, Roland PATRZYNSKI, où j'étais à l'époque au RPR et j'ai fait la campagne municipale, hélas nous avons échoué, puis je sais que, nous avons échoué, et j'ai pas été élu et aujourd'hui d'ailleurs je suis bien content que Françoise LECOUFLE a été élue maire de cette ville. 2003, 2004 j'achète sur Thiais. Mais en 2002, je suis candidat à la présidence de l'UMP alors toujours pour la « cultivation » mais je vois que la politesse, je vois les apartés, vous savez moi j'ai écouté de façon religieuse ou laïcarde ou athée, le minimum c'est le respect de l'écoute. Alors de 2002, je suis candidat à la présidence de l'UMP face à Alain JUPPÉ. On était quatre candidats. J'étais le plus jeune de la V^{ème} République à me présenter à la présidence d'un parti. Il y avait 24 000 personnes au Bourget où là j'ai donné ma vision de ce que j'avais sur la France, sur l'organisation, etc. Donc j'étais pas approximatif, j'étais dans mon engagement politique puisque j'ai toujours vu mon engagement politique sur les sujets qui nous concernent tous les jours alors qu'ils soient économique, éducation, justice, politique européenne, politique internationale, etc. Puisque c'est ça l'engagement politique. C'est pas seulement, faire le groupie et lever la main, c'est essayer d'avoir des idées, essayer de les projeter, essayer de convaincre les gens. Ce qui m'a valu quoi ? C'est que 2004, 2005, j'intègre, à la demande de l'Elysée, le repli, puisqu'il y avait SARKOZY qui reprend l'UMP, on me balance sur le PARTI RADICAL et que je dois dire au demeurant que je le connaissais pas trop et puis j'ai appris par la suite à l'intérieur. Je suis nommé secrétaire national, conseiller du Président. J'ai animé sur la laïcité, j'ai appris puisque le PARTI RADICAL qu'on vient de me faire des leçons sur la laïcité, ce qui est vraiment au demeurant, le plus grotesque puisqu'il suffit d'aller sur Google et de voir le nombre de vidéos que j'ai faites, le nombre d'écrits, de débats que j'ai fait, au plus haut sommet et alors comme c'est un secret de Polichinelle et ce n'est pas un secret de Polichinelle, j'ai fait la couverture du journal Le Monde, là-dessus, chose qui ne vous arrivera jamais, et j'avais dévoilé justement que j'appartenais à la Franc Maçonnerie et cette même Franc Maçonnerie qui vous a refusé parce que vous étiez pour la peine de mort. Vous voyez bien qu'on n'est vraiment pas du tout dans les mêmes registres de valeurs. Alors qu'est-ce qui se passe au PARTI RADICAL ? J'organise ses réunions, ses débats contradictoires. J'ai été apprendre les débats parlementaires en 1905 quand on voit Gambetta et Aristide BRIAND. L'esprit de cette loi, qui n'a jamais été, d'ailleurs, comme certains veulent la transformer, la négation de la religion. Du tout, du tout, c'était ramené et moi je l'aime cette laïcité, pourquoi, parce que tout simplement elle doit ramener l'Etat à s'occuper de tout le monde et sans faire de distinction selon l'appartenance religion ou non des gens. C'est rassembleur. C'est la différence avec la droite, comme la gauche, qui a toujours soutenu la théocratie de l'Arabie Saoudite que moi j'ai toujours condamnée. Donc là-dessus moi je suis pas l'ami des Saoudiens et encore moins des Qataris donc voilà là-dessus, ça sur Facebook, sur truc, des vidéos j'en ai fait à gogo. Alors revenons au fait, donc je suis conseiller. Le ministre, à l'époque, Jean-Louis BORLOO, justement quand il avait trop, autour de lui, de moutons parce qu'on sait bien que plus ils montent, les hommes politiques, plus ils sont isolés. Il n'y a que ce que l'on appelle des bénis oui oui, et bien vous allez le voir par la suite. On lui dit lève la main droite, il lève la main droite, lève la main gauche, il lève la main gauche et quand il avait des dossiers où il savait pas il disait « Mourad, viens me voir. » parce qu'il savait que j'avais la franchise de lui dire les choses en face, parce qu'il était en capacité d'accepter la contradiction, chose que vous êtes incapable vous de l'entendre puisque vous voyez dans la contradiction de l'opposition. Et donc Jean-Louis adorait ça et c'était pas mon ami, Jean-Louis BORLOO reste encore mon ami comme je suis, et je peux vous dire que j'en ai fait, j'en ai fait. Ce qui m'a valu le fait que j'avais cette surface puisque j'étais aussi syndicaliste à la RATP, j'étais donc secrétaire national, j'étais encore un tech., la radio RMC et Les Grandes Gueules, j'y suis resté trois ans pour traiter quoi ? De l'actualité. Sujet, vous arrivez, deux heures avant, on balance les sujets, et là faut pas être approximatif Monsieur le Maire, faut pas être approximatif. Là dans ces cas, il faut être en capacité de répondre sur les sujets de fond et ce qui nécessite un travail en amont de culture générale et de pouvoir le faire. 10 ans je suis resté à BEUR FM pour traiter de l'actualité ça s'appelle de l'actu au karcher ou l'info débat où je traitais toujours de ces débats. Alors qu'est-ce qui se passe Monsieur le Maire ? C'est que de toutes ces années où j'ai fait du militantisme, pendant toutes ces années où j'organisais des réunions où j'étais invité de partout, festival du cinéma, de la culture à Bordeaux, au salon du livre à Saint-Etienne j'étais invité de partout. J'ai écrit deux bouquins : un premier sur le logement, c'est vrai il faut pas parler de logement, faut rester neutre.... Préfacé par Jean-Louis BORLOO et le deuxième, « Comment les politiques organisent le communautarisme » et je propose des réformes structurelles à l'intérieur de l'organisation politique. Alors quand on vient aujourd'hui m'opposer, de dire Monsieur GHAZZI s'est découvert un esprit de proposition, de critique de l'actualité depuis qu'il est sur ce conseil municipal, vous l'avez bien compris, vous avez juste à aller sur Google pour comprendre qui raconte et d'ailleurs si les gens aujourd'hui sont nombreux et des milliers qui me soutiennent et il y a des élus ici, et y en a des élus aussi qui vous ont écrit et pas menacé et celui qui le menace je le

condamne si ça été fait, mais des élus qui vous ont dit que c'était inadmissible votre comportement parce qu'ils savent que je suis moi la limite pour éviter, parce que l'on a aujourd'hui une mono pensée. On a une position unanime puisqu'on n'a plus de candidat à la présidence de la République, on a que des ministres des cultes justement. Et là, je vous ai pas vu monter et dire « mais attendez, candidat à la présidence de la République, c'est quoi la V^{ème} République ? ». Vous qui vous dites Gaulliste, le Général de Gaulle, il disait quoi ? Il disait déjà, il disait justement « je suis le chef de la diplomatie, le chef des armées » mais pas le chef du burkini ou du maillot ou tout ce que vous voulez. On vient, on présente un projet pour la France, pour sa politique internationale et pour sa politique de diplomatie et bien sûr le chef des armées puisque nous sommes au conflit aujourd'hui au Moyen-Orient. Oui, nous y sommes. Nous y sommes au Moyen-Orient. Nous sommes en guerre en Syrie, nous sommes en guerre en Irak, nous sommes en guerre en Afrique et contre le terrorisme. Mais le terrorisme n'a pas qu'un seul visage et là j'en viens aux différents sujets. Donc déjà vous avez bien compris, je suis rentré dans l'équipe municipale en 2014, avril 2014, tiens donc qu'est-ce qui se passait en 2014 ? J'étais chroniqueur à BEUR FM, donc maintenant ils viennent de découvrir que je parlais de l'actualité seulement depuis là. Non, j'étais déjà à BEUR FM, j'avais déjà ma page Facebook où je parlais déjà de la politique. Ça je ne vous en veux pas, vous connaissez pas les réseaux sociaux, vous savez pas internet, vous attendez qu'il y a quelqu'un qui vous l'apporte donc ça je veux dire c'est pas... je veux dire je vous en fais pas le procès. C'est pas votre dada, chacun son truc. 34 ans au pouvoir c'est clair qu'on n'a pas eu le temps de se mettre à la page et je comprends que votre métier est très difficile et je vous l'ai déjà dit je ne voudrais jamais votre place parce que m'occuper d'autant de choses, et ça vous le savez bien, nécessite un temps de folie. Donc votre place j'en ai jamais voulu et j'en voudrais jamais donc là-dessus je vous l'accorde. Mais c'est dommage, prenez le temps quand même d'apprendre ce que c'est les réseaux sociaux. Ensuite, j'étais, sur cette même période, j'ai un blog depuis 2007. Elections 2014 et un blog de 2007 et allez-y sur ce blog ! Il y a 3000 articles : économie, justice, tous les sujets qui peuvent exister dans notre société. J'y apporte, bien sûr, mes critiques, mes propositions, mes observations puisque c'est comme tel que je suis, moi animé par la vie politique et c'est vrai que les feuilles qui tombent, les pipi-caca, le truc, l'oiseau n'a pas été gentil, ce n'est pas mon dada et mes collègues le savent et je l'ai toujours dit, ce n'est pas du tout mon truc. Alors vous allez me dire « mais qu'est-ce que tu fous là Mourad, dégages, t'as rien à faire dans la municipalité » et là on arrive au début puisque ça a été présenté. Je pensais, comme d'autres, que j'avais une relation amitié avec Monsieur Richard DELL'AGNOLA. Je pensais que je l'avais. C'est quelqu'un de chaleureux, sympathique, tout ça, etc. Je ne pense pas d'ailleurs que vous ayez changé là-dessus mais moi vous savez je suis entier. Je suis un mec de Marseille, je donne tout, je vous dis tout en pleine gueule si je suis pas d'accord avec vous. Donc quand il s'est passé Monsieur TRAN, que je ne connaissais pas, à part se dire bonjour comme ça comme des frondeurs que j'apprends alors qu'il a été toujours avec lui, bras droit etc..., qu'il montait un truc. Vu de l'extérieur, je le voyais comme une grosse trahison et je disais c'est inadmissible. Et je l'appelle et j'ai dit « écoutes, fais gaffe si il prend une investiture UDI ou un truc comme ça si tu veux moi je reviens en politique. » Oui, parce que j'ai oublié le préambule qui est très important. Quand SARKOZY, j'étais jusqu'en 2007 en responsabilité de mon parti, j'ai démissionné quand il y a eu SARKOZY parce que la politique c'est pas la compromission, c'est l'art du compromis. Mais quand on parle de mouton dans la baignoire, oui, désolé, j'ai une intégrité, j'ai démissionné, et je me suis mis en recul de la politique. Non pas de mon expression politique mais de mon encartage politique et quand j'ai appelé le Maire j'ai dit « si tu veux je pourrais y retourner. Ils ont créé l'UDI. J'ai encore mes connexions, j'ai encore mes potes, des potes anciens ministres, des potes députés, directeurs, tout ça, etc. Qu'est-ce que tu en penses ? » et il me dit « Oh non non, j'en ai pas besoin. ». Je lui dis comme tu veux pas de soucis. Comme je lui avais présenté avant en 2008 d'autres candidats pour battre les communistes à Chevilly-Larue. Il voulait pas, j'avais bien compris qu'il était de mèche un peu avec et qu'il ne fallait pas trop une grosse opposition. Mais j'ai respecté sa liberté. Et quand je l'appelle, il m'appelle après et me dit « Mourad, t'as toujours tes entrées ? » je lui dis « bah ouais, mais tu t'y prends maintenant. » « Essaies de voir l'investiture parce que j'ai vu un gars de l'UDI et peut-être qu'il est avec Bruno TRAN. ». Je lui dis « Ecoutes, je vais faire ce que je peux. Ça va pas être facile. ». Je vais voir le Maire de Vincennes qui est responsable de la fédération. J'ai bien compris que le Maire de Vincennes était plutôt du côté TRAN que du côté du Maire et je le tiens au courant. Je lui dis écoutes je crois que c'est un peu ficelé mais dans les statuts c'est le national qui décide c'est pas la fédération. Donc là je fais marcher mes connexions et le directeur de l'UDI qui était un ami. Donc j'y vais. Et là moi j'ai toutes les traces si vous voulez : les coups d'appels, les SMS. Tout à l'heure il parlait de donner des renseignements, donc je vais les rendre moi aussi publics. Tous les échanges, je vais les rendre publics. Comme ça, vous saurez tout sur nos échanges et pas que partiels. Et là donc il me dit « Vas-y vas-y vas-y » et je dis « écoute c'est plus fort que moi » alors je

vais voir Monsieur Jacques MARSEILLE qui est aussi ami avec lui et tout ça. Et hop on obtient l'investiture. Donc c'est Mourad GHAZLI qui devient chef de file. Vous l'avez bien compris que ce n'est pas l'UDI qui lui a donné l'investiture, c'est bien l'UDI qui m'a donné moi comme chef de file donc ce qui veut dire que c'est quoi chef de file ? Chef de file ça veut dire que j'ai la liberté de pouvoir présenter une liste ou la liberté de faire une fusion. Mais pendant tout ce temps, donc la négociation, on s'est vu avec mon ami aussi à Maisons-Alfort puis plusieurs fois on a mangé ensemble je lui ai dit « écoute, ça serait bien qu'on fait un groupe, un conseiller délégué, un conseiller municipal ». Après il fait « non, non que toi adjoint ça suffit. ». Et tout ça était dealer depuis longtemps. Alors j'ai appris, puisque les langues se délient, Monsieur le Maire, depuis que vous avez actionné le début de la guillotine et on me dit « mais nous on n'était pas au courant que t'allais être adjoint. ». Vous m'avez demandé de pousser Lucie DECOSSE pour qu'elle soit adjointe j'ai dit « non non c'est pas grave etc » donc je voudrais savoir laquelle des dames qui devait sortir pour laisser la place à Lucie. Bon, je vais pas rentrer trop dans les détails de la tambouille parce que ça intéresse, ça ne vous intéresse pas. Mais c'est vrai que, pour vous donner une atmosphère, où il fait croire qu'il m'a découvert là, sorti du chapeau, que j'avais pas d'historique, etc. Maintenant ce qui m'intéresse, c'est le fond. Et le fond, qu'est-ce qui se passe ? J'ai le site Riposte Laïque, ancien cégétiste gauchiste, très extrémiste laïciste, qu'ils ont basculé dans l'extrême droite, condamné par la justice à multiples reprises, alors pour ceux qui savent pas, c'est les apéros saucisson-pinard, les identitaires, et qui ont été condamnés plusieurs fois pour incitation à la haine raciale, aujourd'hui poursuivis par le Ministre de l'Intérieur, poursuivis par Madame HIDALGO, Maire de truc, poursuivi par nombreux, qui ont été jusqu'à dire que le Pape était responsable de la mort du curé puisque le Pape avait osé dire que chaque religion avait eu sa part d'ombre et qu'il ne fallait pas faire « l'essentialiser » sur la part de l'Islam. Il avait un message de fraternel et pour eux ça a été un message de lâcheté et donc ils l'ont rendu coupable, je dis bien coupable, donc vos amis de Riposte Laïque, parce que c'est ceux là que vous défendez d'extrémistes laïcistes, ont bien défendu ça. On fait plusieurs articles, me concernant et relayés, me massacrant mais chose que moi je suis quelqu'un de républicain et de régalien, c'est que tous les propos qui me sont imputés, ben j'ai saisi la justice. Et j'ai saisi la justice. Et qu'est-ce qu'elle a dit cette justice ? Dans de nombreuses plaintes, c'est pour ça que vous voyez je les porte pas dans mon cœur, mais je leur reconnais au moins une beauté intellectuelle. Bon je vous cache pas qu'ils ont peur que je leur mette encore une couche. Voilà ce qu'ils écrivent pour vous soutenir Monsieur le Maire. Vos soutiens, vos amis. Je vous fais grâce de tout ce qu'ils ont fait avant. Ceci avait valu plusieurs plaintes de la part à l'encontre du « contribuable » du Riposte Laïque comme Roger HEURTEBISE, Christine TASIN, vous avez les noms, maintenant vous le savez, Paul LE POULPE et Oriana GARIBALDI pour leurs articles publiés le 20 décembre 2012, le 30 décembre 2012, encore de nouveau le 30 novembre 2012, le 7 janvier 2013, qui dénoncent les discriminations commises contre les femmes au foyer par la RATP, par certains de leurs collègues musulmans. Christine TASIN est convoquée à la direction générale de la PJ de Paris et y a été interrogée le 11 décembre 2013. Elle a été entendue et mise en examen par un juge d'instruction parisien le 18 décembre 2013. Danielle BORER, présidente de Riposte Laïque suisse, c'est important, suisse, a été convoquée au commissariat de Neuchâtel Suisse et y a été interrogée le 17 février 2014, a noté la démarche de Mourad GHAZLI qui a envoyé ses avocats à Google pour leur intimer l'ordre de retirer les articles référencés. C'est-à-dire que tous ces gens-là je les ai fait mettre en examen, donc c'est le juge d'instruction qui m'a suivi, le Parquet. Vous connaissez beaucoup de juges d'instruction qui demandent une commission rogatoire pour ça ? Donc j'ai été suivi par la justice pour ces extrémistes laïcistes et c'est ceux-là parce qu'il vous dit laïciste, non laïciste qu'est-ce que ça veut dire ? C'est quelqu'un qui déteste la religion, un athée, encore heureux qu'il ait la liberté, il a même le droit de pas aimer du tout, je veux dire de détester. L'essentiel c'est de pas affranchir la loi, c'est-à-dire ni de tenir des propos sur les attaques, ni d'avoir des actes violents en l'endroit des personnes en raison de leur religion ou de leur appartenance à leur religion mais les extrémistes laïcistes comme il peut en exister dans les extrémistes religieux, chrétiens, juifs, musulmans, etc. Ils sont condamnables. Et donc eux dans leur honnêteté, parce que, Monsieur le Maire vous a donné lecture de sa synthèse, vous a extrait deux mots, il a essayé de vous toucher en émoi, il a répété plusieurs fois, on fait le parallèle. Mais je reconnais aux fachos notoires, puisqu'ils ne me poursuivront pas là-dessus parce que j'attendrais que ça, de Riposte Laïque et je vais vous lire le post que j'ai écrit. Au moins eux, ils ont l'honnêteté de pouvoir l'écrire dans sa globalité. Donc ils reprennent mes propos, ouvre les guillemets et tout : j'accuse la dictature extrémiste laïciste, qu'après avoir bouffé du curé en 1905 elle veut aujourd'hui bouffer du musulman car trop visible. J'appelle les chrétiens, juifs et musulmans à se réunir et à riposter pour le respect de la laïcité. Je répète parce qu'il y en a qui ont du mal : pour le respect de la laïcité, c'est-à-dire que le politique arrête de violer le principe de séparation entre religion et politique, de faire de l'ingérence et plus dangereux encore, réduire les libertés. C'est avant

l'affaire du burkini, c'est pouvoir gouverner c'est prévoir. Je ne m'étais pas trompé. Quoiqu'on en pense, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est les Nations Unies qui l'ont condamné et le Conseil d'État. J'assume mes mots, j'ai pas dit l'équipe municipale de Thiais à l'exclusion de l'opposition etc. Non, je le dis bien, j'assume mes mots. Oui l'extrémiste laïcarde est tout aussi dangereuse que Daech. Les deux se battent pour un modèle unique donc unique ça veut dire uniformisation d'une société et privée de liberté de conscience. Leur modèle : L'URSS. Alors oui parlons-en de l'URSS, 1928 Staline jusqu'en 1941 c'est combien ? C'est 87 000 prêtres de tuer. C'était ça. Il avait fait une police antireligieuse, pas une police religieuse comme l'Arabie Saoudite, vos amis. Non, non, une police antireligieuse, et Staline a fait tuer des centaines de milliers de gens. Vous faites du révisionnisme Monsieur le Maire quand vous dites que les extrémistes laïcards comme et en plus, c'est pour ça qu'il a pas cité. J'avais précisé l'URSS. Je pourrais ajouter Mao aussi. C'était pas non plus un ange aussi le père Mao. Donc quand on parle de l'URSS et qu'on a tué des millions de personnes, qu'on a créé une police antireligieuse, Monsieur le Maire, je vous le dis, vous faites du révisionnisme. Parce que oui, et paix à leur âme, des gens sont morts, des prêtres sont morts sous l'Union Soviétique parce qu'on a voulu leur empêcher leur liberté de conscience. Et c'était là le sujet, mais comme Monsieur le Maire ne connaît pas l'outil internet, il n'avait pas vu qu'avant j'avais publié une vidéo où je saluais le chef des évêques de France qui avait fait une tribune, pour ceux qui l'ont suivi, sur le JDD et qui avait dit que le politique arrête de s'occuper du religieux, qu'il s'occupe de la vie de la cité. Bien sûr, je veux dire ils crèvent de faim aujourd'hui, ils survivent donc on a besoin de parler d'économie et pas de nous parler matin midi et soir que d'islam quand même. Et donc j'avais salué ça, et j'avais fait une vidéo aussi pour condamner ceux qui avaient exploité même l'islamophobie, c'est-à-dire qu'on faisait des recettes. Je disais qu'il y avait des extrêmes des deux côtés. Donc c'est assez équilibré. Mais le pauvre, il ne l'a pas vu, il a dégainé plus vite que lui on l'a soumis à un truc. Ça venait après la confusion de l'opposition qui avait envoyé un tract sur l'association AL FAWZ, qui a eu des débats houleux, et là il a paniqué et s'est dit « Oh Bruno TRAN qui est abonné à la page Facebook de Mourad GHAZLI, il va sûrement bondir et lui mettre dessus au Maire. Donc on va vite écarter Mourad GHAZLI avant que Bruno TRAN que ce truc. Sauf que Bruno TRAN, il ne l'a pas fait. C'est peut-être parce que...

M. TRAN intervient et prend la parole pour contredire les propos de M. GHAZLI et démentir sa qualité d'abonné à son facebook.

M. GHAZLI : Si, j'ai la liste. Tu as un homonyme avec la même photo. Mais c'est pas grave mais je l'ai. On verra sur les abonnés, c'est pas le truc. Voilà. Et d'ailleurs j'en profite, ancien député, votre réputation dépasse les frontières de Thiais, enfin jusqu'à Chevilly-Larue, ou l'Hay-les-Roses, fait que vous avez 900 amis sur Facebook. C'est que justement qu'en 34 ans de mandat d'élu, il a tout fait : conseiller général, maire, conseiller régional, député un paquet de fois. C'est vrai que vous avez le record du monde de casquettes avec seulement 900 amis ? Et votre pauvre petit adjoint a 22.200 personnes qui le suivent, avec le luxe de bloquer. Vous c'est vrai qu'on peut pas commenter puisque tout est bloqué. Déjà, on peut pas mettre de commentaires. C'est peut-être un peu la vision Corée du Nord, pas de contradicteurs c'est encore mieux. Moi, c'est open-bar. N'importe qui peut aller sur ma page pour regarder et peut observer. Si il respecte pas le règlement intérieur, c'est-à-dire qu'il tient des propos racistes, jurer tout ça je bloque et ça dégage. Voilà, l'affaire est classée, il y en a à peu près 5 ou 6000. Mais sinon les gens sont libres de pouvoir s'exprimer. Donc ça prouve bien que je suis ce qu'on appelle, et je sais que ça vous fait marrer de l'entendre, un leader d'opinion. Et oui je suis un leader d'opinion. Quand je fais des vidéos sur la politique je monte jusqu'à 120 000 vues. Mais je vous défie de les faire sur 20 vidéos d'affilées. Donc on arrive au fond du sujet concernant les propos que j'ai tenu et que Riposte Laïque s'en félicite. On arrive à la deuxième partie concernant le 2^{ème} révisionnisme, Monsieur le Maire. Il parle des Kurdes. Chose qui n'existe pas, de Kurdistan. En Turquie, il y a un seul peuple qui s'appelle les Turcs. Donc, on est en Turquie, il n'y a pas de terre Kurde. Il y a un seul pays souverain comme en France. Nous avons la Corse, moi je suis provençal et en plus vous le savez moi je suis un grand défenseur du régionalisme. Les provençaux, les basques, tout ça, on a des entités régionales. Il y a aussi des ethnies, il y a des gens venus de loin, Monsieur le Maire, comme vous et d'autres que la France a pris, qu'a reçu. Nous avons des ethnies de type maghrébin, de noir, tout ça, etc. Et on sait bien la France c'est pas une ethnie. La Turquie c'est exactement la même chose. C'est pas qu'une ethnie et l'ethnie ne fait pas le pays. Voilà, sinon on aurait découpé l'Algérie et le Maroc n'existerait pas parce qu'il y aurait eu la « Berberie » vu que ils sont majoritairement berbères. Mais ça c'était pour votre confusion volontaire de dire que c'était une autorisation de manifestation pro-kurde. Premier point, il est d'ailleurs le média n° 1 en Turquie, vous avez pas idée Monsieur le Maire ? Sous vos propos justement. Parce qu'il y a que du PKK, le

PKK est une organisation reconnue par la France, par l'Europe, par les Nations Unies, comme une organisation terroriste. Et j'avais tellement pour l'histoire de manifestation pro ÖCALAN, c'est le leader qui est emprisonné qui fait partie du PKK. Quand j'ai condamné ça, gouverner c'est prévoir, qu'est-ce qui s'est passé la semaine dernière ? Un juge antiterroriste de Paris a mis en examen et incarcéré des gens du PKK qui ont attaqué un local d'une station franco-turque. Voilà avec leur réinscription notamment du PKK. Des gens en janvier ont été condamnés et quand vous avez eu l'incident, j'ai d'ailleurs des traces, je pourrais donner une copie puisque maintenant il peut les donner donc je les donnerais, je lui donne l'article où la Cour d'Appel condamne à sept ans de prison pour soutien à une organisation terroriste. Donc il n'y a pas de débat en France là-dessus. Par contre, il faut expliquer à certains maires qui ne connaissent pas, peut-être, que dire oui au PKK, non, le PKK est une organisation terroriste. Donc il faut sortir un peu le dimanche. Il faut se cultiver. Il n'y a pas que Daech. Ils sont tout aussi condamnables et je vais dire ils ont fait 41 000 morts. Mais moi j'ai une pensée, Monsieur le Maire, quand vous vous souillez.....J'ai une pensée pour les 41 000 morts en Turquie. Morts du PKK, femmes, enfants, et des innocents et des hommes et qui ont tué et peut-être que ça va encore vous faire encore du mal, qui ont tué plus que Daech. Et j'espère que Daech n'égale pas le record qui sont enrayés au même titre que le PKK. Et donc je vous soumetts quand il s'est passé ça, donc ceux qui ont appelé, c'est le PKK. (M. GHAZZI se lève et distribue copie d'un document) Mon dépôt de plainte, je vous ai tous fait une copie. Je ne vous mets qu'une première page, et je vous ai souligné, que je peux laisser et faire circuler librement, un dépôt de plainte pour les amis kurdes, gentils garçons qui voulaient manifester, vous pouvez le faire circuler, j'ai reçu des centaines de menaces de mort. J'avertis le Maire, j'ai dit « écoute, j'ai été menacé de mort, parce que j'ai demandé l'interdiction et qu'on n'a pas à soutenir l'organisation terroriste. » C'est comme si demain à Thiais, on avait des gens avec le drapeau de Daech, et disent « Allez Daech, il faut un état islamique ». Comme il y a eu d'ailleurs pour le PKK. Le PKK c'est une organisation terroriste marxiste. Il y a 15 millions de kurdes en Turquie et ils ont eu un président donc il n'y a pas de soucis. La plupart des kurdes, 90% des kurdes ne reconnaissent pas le PKK comme leur défenseur et encore heureux, sinon ça serait encore plus catastrophique. Et alors je vous ai mis, les petits signaux, où je fais un dépôt de plainte. Et vous savez pour déposer plainte, vous savez pour déposer plainte, vous avez deux parties, ils demandent les dégâts matériels et moral. Et j'apporte mes éléments matériels, c'est-à-dire, mon téléphone portable avec ma page Facebook et tous les messages que j'ai reçu de menaces de mort. Entre-temps ils ont téléphoné à la mairie, non pas pour leur dire, comme Monsieur le Maire le dit, et c'est pas lui qui m'a dit « donne ton numéro », et j'ai dit « donne mon numéro puisqu'il n'a pas été complet ». Il m'a dit « je ne donne jamais le numéro de mes adjoints ». Je vous montrerais le SMS. J'ai dit je l'ai mis sur mon Facebook. J'ai dit : laissez les fonctionnaires tranquilles. Et vous pouvez aller le voir, il a été cliqué peut-être 2000 fois. Vous voyez, ça, ça reste, chose que vous n'aurez jamais d'ailleurs. Et donc je mets dessus mon numéro de téléphone. Et il y en a qui ont aussi téléphoné. Et alors je donne lecture des amis, maintenant, pacifistes de BESANCON, de BRIANCON, de Monsieur le Maire : Facebook vu et constaté, ça veut dire que c'est l'officier de police judiciaire qui dit ça, ce n'est pas moi, vous l'avez bien compris. « Vive le PKK sale facho » en date du 16 janvier 2016, « Crève en enfer » « Espèce de sale clochard, je te vois dans la rue je te casses les dents » « Fils de pute on va t'égorger que ce soit en Turquie ou en France » « On va te découper la tête, te décapiter sale porc » en date du 10/02/2016 ; « Je baise toute ta famille d'esclaves modernes » en date du 17/02/2016 ; « C'est une merde ce fils de pute, un moins que rien à force de lécher le cul de l'AKP Il a fini par avoir la nationalité Turquie. Je ne comprends pas comment un pays comme la France donne le droit d'exercer la politique des putains comme celui-là » en date du 22 février. Je vous fais grâce de tous les autres. C'est une cinquantaine. Qu'a fait Monsieur le Maire ? Rien à foutre parce que c'est l'égocentrique. Il n'y a que Monsieur le Maire qui compte. Un mois avant je lui ai dit qu'ils avaient appelé chez moi et que ce n'était pas bien. A domicile parce que je suis sur l'annuaire et que je n'ai rien à cacher. Il n'en a rien à foutre et me dit « Ils ont appelé à la mairie ». Oui, ils ont appelé à la mairie, et je condamne ces terroristes. Je condamne tous les terroristes. Je ne fais pas de tri sélectif. Pour moi, il n'y a pas de priorité. Je condamne tout le monde, tous les extrémistes et tous les activistes de terrorisme. Alors oui, moi je vous le dis, le sujet aujourd'hui mes chers collègues, c'est pas à savoir, vous l'avez bien compris, que peut-être 1200 ou 1300 euros d'indemnité ça va changer grand-chose dans leur vie. Moi c'est pas du tout le cas. Vous avez bien compris que je n'étais plus en exercice politique mais je commentais toujours l'actualité politique autant sur Facebook que sur mon blog ou à la radio. La décision n'est pas à savoir Mourad GHAZZI, je m'en fous. Et Monsieur le Maire était trop content de le dire parce que au départ il voulait pas que je le dise que je parlais à l'étranger. Après quand il a vu qu'il y avait des tensions à l'intérieur parce qu'il fallait faire monter SEGURA, monter encore un autre, etc. Il dit « laisse le filer que tu vas te barrer comme ça ça va les calmer ». Donc je l'ai fait fuir que j'allais me barrer, parce

que vous avez bien compris que nous n'avons pas plus d'amitié que ça, que je n'avais jamais confessé ma vie. J'ai même rassuré Pierre SEGURA, il peut le dire, j'ai dit « toi t'inquiètes pas, tu vas avoir ton poste. Je vais démissionner ». Mais Pierre, tu peux me regarder, tu peux dire aussi que je te l'ai dit ou je te l'ai pas dit ? Voilà, je te l'ai dit. Mais t'inquiètes pas ils arrivent les 1200 euros. Donc la question n'est pas de savoir si Mourad GHAZZI, ou non, doit être sorti de son poste d'adjoint. La vraie question c'est se dire : qu'est-ce que vous il vous reste comme liberté ? Nos anciens se sont battus et à titre d'information, mon cousin on lui a coupé la tête par ces mêmes terroristes. Donc je peux vous dire la colère que je peux avoir contre les terroristes. Je sais ce que c'est puisque moi j'ai été touché dans ma chair donc je peux dire que je n'ai pas de compromis avec ces gens-là. Donc je les lâche pas quels qu'ils soient. Qu'ils s'appellent GIA ou Boko Haram ou tout ce que vous voulez ou bac à sable, c'est le même tarif, je les condamne tous parce que moi j'ai été touché dans ma chair et ça vous pouvez pas le comprendre et je vous le souhaite pas. Je vous souhaite tout le bonheur du monde. Mais seulement, c'est que vous n'êtes pas un roi, et que 34 ans maire, vous avez confondu vos adjoints avec des sujets voir des valets et que vous me reprochez d'avoir la liberté, que j'ai toujours eu, d'avoir des opinions et de les défendre sous prétexte que ça entamerait la ville de Thiais ? J'ai une page Facebook qui est privée, vous elle est publique. Privée, et je le dis toujours et je le répète tout le temps, ceux qui me suivent le savent, ceci c'est mes propos, jamais je n'ai parlé de la Ville. Jamais. En bien ou en mal. Parce que j'avais fait cette séparation. Mais il y avait d'autres motivations pour Monsieur le Maire et c'est là que notre amitié s'arrête mon cher Richard. Elle est là notre amitié. Je t'ai toujours dit que si demain on a les pires des embrouilles je te ferais pas de soucis. Pourquoi ? Parce qu'on a eu ce rapport d'amitié. Mais le fait que tu fasses un communiqué de presse, l'erreur qu'il fallait pas faire. Là tu as fait une erreur monumentale. Tu m'as, à vie, écoutes moi bien, je mettrais le pognon qu'il faut, je mettrais tout ce qu'il faudra pour communiquer. Je ne vais pas te lâcher. Je ne veux plus que tu sois élu. Et je te demande même à toi ta démission, et vous qui allez prendre la parole, posez-vous la question : c'est qui le prochain ? Parce que si il n'y avait que le cas de Mourad GHAZZI, bon il dégage, mais tous les trois mois il y a quelqu'un. Alors je ne sais pas si c'est l'usure qui fait ça. Ici, adjoint, je l'ai toujours dit, je n'étais pas contre un peu de travail, je pensais m'occuper de la Police Municipale mais on me l'a enlevée. Cadre à la RATP, à la sécurité, mais bon, je ne sais pas de quoi je parle. Il faut qu'il gère tout, tous les dossiers. Faux adjoints. Le pouvoir c'est là. Il fait semblant de débattre. Il vous donne un truc où il faut lever la main. Moi j'ai été fidèle jusqu'au bout, j'ai été, par amitié et pas par politique, vous l'avez bien compris que vous, vous allez voter et faudra voir ce qu'il vous reste comme espace de liberté ou alors vous allez faire comme il vous a toujours dit : « bon les gars, chers collègues, je vous ai fait la synthèse, levez la main droite ».

Pas beau, pas gentil, vous allez le faire et le prochain ça va être vous et ça je vous le dis. Donc votez, votez mais en gens libres pas en peur de se dire « oui mais après il va m'en vouloir » ou etc. Parce aujourd'hui c'est moi mais demain c'est peut-être vous. J'ai dit, Monsieur le Président, j'ai terminé. Euh Monsieur le Maire. Vous voyez, je vous ai donné encore du pouvoir.

Monsieur Le Maire : Je précise tout d'abord que les contraintes légales et réglementaires applicables ont été intégralement respectées pour la tenue de ce Conseil Municipal et notamment les règles relatives à l'affichage et à la convocation des élus. J'observe que Monsieur GHAZZI réécrit les événements à son avantage. Vous dites Président parce que chacun sait que vous êtes candidat à l'élection présidentielle et donc que vous aurez sans doute beaucoup d'activités à ce titre-là ! Mourad GHAZZI a dit qu'il était de Marseille. J'ai entendu une vraie bouillabaisse ce soir. Il évoque tous les sujets sans, au fond, se justifier de cette phrase qui est inacceptable. Et c'est cette phrase qui est reprochable. Quand on est un élu, on maîtrise les mots, on maîtrise la pensée, et on n'établit pas ces parallèles. Il est aujourd'hui maire adjoint, et donc quand il y a un « post » quelque part, sur Facebook, c'est vers le Maire qu'on se tourne. C'est le Maire qui est incriminé. C'est le Maire qui est interpellé. Et c'est le Maire et la municipalité qui doivent répondre des propos qui sont tenus. On voit bien d'ailleurs la manière décousue qui a été la sienne jusqu'à cet instant et on voit bien que tous les sujets qu'il a abordés sont justement ce que nous ne souhaitons pas. Il a fait la démonstration, à l'instant, qu'il sortait complètement du champ municipal. Il a raconté sa vie politique. Chacun a sa vie politique. On peut en raconter, je peux aussi, et tous ceux qui sont là peuvent parler de leur expérience. Ce n'est pas le sujet qui nous rassemble. Ce n'est pas la compétence qui est la nôtre, et ce n'est pas un champ de foire où chacun viendrait à exposer ses états d'âme et ses convictions. C'est la raison pour laquelle, ce soir, effectivement, je demande aux élus de ne pas le maintenir dans ses fonctions d'adjoint. Il retrouvera sa liberté, sa façon de, ses « posts », ses ambitions, ses propos, ses abonnés, ses amis virtuels qui le suivent et sans doute, il aura, aussi,

beaucoup à faire, pour cette campagne présidentielle puisqu'il a annoncé qu'il serait candidat à l'élection présidentielle. Je n'ai rien à ajouter. Il a fait la démonstration, précisément, que tous les sujets qu'il abordait sont hors du champ de l'activité municipale. Si chacun, ici, devait faire pareil, ce serait une foire d'empoignes. Qui s'occuperait de la Palestine, qui s'occuperait d'Israël, qui s'occuperait du Liban, qui s'occuperait du Hezbollah, qui s'occuperait du Hamas... Ce serait impossible. Nous sommes à Thiais, dans une ville de 30 000 habitants. Nous avons des dossiers municipaux. Ce qui nous rassemble ici, ce sont les dossiers que nous devons traiter et pour le reste, ce n'est pas du champ de notre activité. Et quand on franchit une ligne, c'est inacceptable pour l'équipe municipale, pour la municipalité. C'est la raison pour laquelle, je vous demande, par conséquent, de ne pas le maintenir dans ses fonctions.

Monsieur ALEZRA :

Mourad a eu la délicatesse de parler de moi, de m'énoncer effectivement et d'énoncer un problème que j'ai eu avec Richard. Richard, ça fait maintenant plus de 20 ans que je le connais. Nous avons eu des liens qui nous sont propres, un différend, effectivement. C'est un différend qui reste entre nous et je dois reconnaître que j'ai une grande part de responsabilité là-dedans.

Avant effectivement de me citer en exemple, tu aurais dû prendre la peine d'échanger avec moi sur le fond. Maintenant, effectivement, tu dis que nous nous comportons comme des moutons. Je viens de te prouver le contraire et que j'étais capable de m'exprimer. Tu es très cultivé ! Très érudit ! Tu as une façon de t'exprimer qui est très éloquente ! Mais, il est vrai, le fait est, que mettre au même plan Daech et laïcs, pour le commun des personnes qui n'ont pas effectivement toute ta culture ! Peut mettre mal à l'aise. Et en tout cas moi, ça me met mal à l'aise. Il y a autre chose qui me met mal à l'aise.

Monsieur ALEZRA s'assure auprès de Monsieur GHAZLI que ce qu'il va citer sont bien des propos tenus par celui-ci, puis il continue son discours.

Lorsqu'un élu appelle les Turcs à quitter la France parce que la France n'est pas un beau pays, qu'ils seraient mieux en Turquie. Tu exposes que la France a des difficultés. Effectivement, qu'on soit d'accord ou pas. Mais en tant qu'élu, on est censé être là pour se battre et pour aider. Je suis d'origine, je ne me suis jamais caché, juive. J'adore Israël. Je peux dire à mes amis d'aller vivre en Israël. Mais tu ne me verras jamais, que ce soit sur mes réseaux sociaux ou Facebook, dire du mal de la France. Pas une seule fois. Et encore moins de me reprocher d'être contre les Turcs parce que lorsqu'il y a eu des attentats à Paris, j'ai été le premier à aller sur le site de KAMELIA et signifiant qu'en tant que juif que j'étais avec eux, que j'étais leur ami et que je leur resterais fidèle. Donc il n'y a pas lieu de dire d'un point de vue de conflit, de religion, etc., c'est purement en tant que citoyen français. Je considère qu'un citoyen français ne doit pas critiquer la France au point de dire aux gens « quittez la France ». Je suis désolé, je te le dis honnêtement. Alors on va appeler à voter et en ce qui me concerne, je vote pour le non maintien. Honnêtement, je vote contre le fait que tu restes.

Monsieur GHAZLI prenant la parole sans y avoir été préalablement invité par Monsieur Le Maire ce dernier le rappelle à l'ordre.

Madame LE SOUFFACHÉ :

Je suis désolée M. GHAZLI, parce que je ne vous ai jamais vu depuis le début de cette mandature notamment parce qu'il y a un poteau entre nous deux.

J'aurais quand même aimé pouvoir vous parler en face. J'ai bien compris, pendant votre lecture de vie, que vous aviez été opportuniste pour arriver là où vous en êtes aujourd'hui. Moi, en tant que thiaisienne, élue, je me pose des questions. Vous n'avez à aucun moment, parlé de votre bilan en tant que maire adjoint. Vous étiez donc en charge des études de sécurité et de transports. En avril 2015, donc au bout d'un an, j'ai sollicité la commune pour pouvoir justement consulter ces fameuses études. Je n'ai jamais eu de réponse. Et donc là aujourd'hui, je vous demande, Monsieur GHAZLI, quel est votre bilan après deux années passées à toucher des indemnités avec l'argent des thiaisien(ne)s. Donc j'aimerais savoir ce que vous avez fait pour les thiaisien(ne)s pendant ces deux années écoulées. Et je vous remercie par avance.

Monsieur le Maire informe Monsieur GHAZLI qu'il dispose de 5 min pour répondre à M. ALEZRA et Mme LE SOUFFACHÉ.

Monsieur GHAZLI :

Je peux même faire plus court Monsieur le Maire. Vous avez été généreux, cinq minutes. Ce qui ouvre encore une autre brèche qui n'a encore rien à voir avec le sujet. Je vais pas encore partir 2 heures pour expliquer, de prendre un morceau de phrase, de l'exclure. Je critique la politique française menée par François HOLLANDE. Je pense comme 85 % et me faire le procès, à moi, de condamner justement cette politique et en face une opposition qui est en incapacité aujourd'hui d'apporter des réponses sur le plan économique et que je vois nos jeunes en train de galérer. Oui, je les invite, les jeunes, parce que c'est pas interdit d'aller à l'étranger, on est dans un monde ouvert. Nos entreprises y vont et même entre européens, on a nos entreprises qui vont à côté en Roumanie parce que ça va leur coûter moins cher. Cela on les retient pas. Donc moi oui, j'invite les gens si ils peuvent y aller. Ça forge sa jeunesse. Nous avons 2 millions de français à l'étranger. Donc oui je suis critique sur les politiques mais la différence pour ne pas mélanger la France, la France appartient aux français. Nous sommes tous des copropriétaires de la France. Elle n'appartient pas qu'au gouvernement. En revanche, oui je suis en droit de critiquer comme je suis en droit de critiquer Nicolas SARKOZY ou le gouvernement qui est en place où ils nous envoient dans le mur, quand lui il va nous envoyer en guerre. Il nous renvoie la guerre sur notre propre territoire. Oui, c'est une réalité que je dénonce, etc. Donc je vais pas rentrer dans les détails. Si vous faites votre mea culpa et que vous méritez d'être sorti, il fallait aller jusqu'au bout, il fallait même carrément démissionner du conseil municipal. Vous auriez été au bout de votre logique. Vous avez préféré y rester et attendre, peut-être, le bon jour de grâce pour y revenir. Mais c'est votre liberté et je la respecte. Concernant Madame LE SOUFFACHÉ, je pense l'avoir assez évoqué tout à l'heure, que ma candidature quand je suis venu dans l'équipe c'était pour aider Monsieur le Maire puisque on va rentrer dans le dernier paragraphe pour comprendre le schéma politique dans une ville de 30 000 habitants 30% des gens votent pour la politique de la ville, 70% votent pour les étiquettes. Moi je vous le dis. Donc si Monsieur TRAN avait eu l'étiquette UDI, dans une ville en plus de centre droit, il aurait été élu Maire de Thiais. Voilà, ça c'est de la vraie politique. Je vais pas vous faire un cours sur comment ça se passe une campagne électorale. Ça marche, 30% c'est purement sur la ville, sur la gestion de la vie de la cité et 70% sur les étiquettes politiques mais encore une fois je ne suis pas là pour vous donner un cours là-dessus et concernant le bilan, je devais être en charge de la Police Municipale et en fait on m'a mis la question des affaires sécuritaires, tout ça, etc.

Madame LE SOUFFACHÉ :

Vous avez vos fonctions de maire adjoint qui sont sur le site internet de la Ville de Thiais. Vous qui connaissez parfaitement cet outil vous pouvez aller voir ce que vous étiez censé faire.

Monsieur le Maire :

Permettez, je reprends la parole parce qu'il n'a jamais été question, jamais été question, que Mourad GHAZLI soit responsable de la Police Municipale en tant qu'adjoint. Il me l'a demandé, mais je n'aurais jamais laissé la Police Municipale sous la responsabilité d'un quelconque adjoint, parce que c'est le Maire qui en a la charge, directement, comme officier de police judiciaire. En revanche, j'ai proposé à Mourad GHAZLI, d'être responsable de la sécurité des transports. Pourquoi ? Parce qu'il avait travaillé à la RATP et qu'il avait, de ce point de vue, exercé un certain nombre de fonctions relative à la sécurité dans les transports. Je ne veux pas être méchant, je n'ai pas voulu le souligner mais Mourad GHAZLI est parti quatre mois cet été, du mois de mai à aujourd'hui en Turquie. Il part du mois de mai jusqu'au mois de septembre, jusqu'à la rentrée scolaire. Et des Thiaisais, remarquent qu'il s'exprime, sur une vidéo, au bord de sa piscine alors même qu'il est adjoint, qu'il perçoit des indemnités, etc. Et ce sont des remarques qui ont été faites aussi. Je ne voulais pas à ce point dire les choses mais je les dis. Donc pour toutes ces raisons, Monsieur GHAZLI n'est pas, vous vous êtes rendu compte de cela, à sa place comme adjoint. Il revendique une liberté, il brasse tous les sujets, il a toujours raison ! Il incarne une vérité qui n'est pas discutable ! Il n'a jamais tort jamais ! Il y a chez lui une sorte d'égo qui fait qu'il s'impose dans ses certitudes mais nous lui rendons sa liberté et il pourra continuer à avoir à la fois ses certitudes, il pourra poursuivre son chemin qui n'est pas celui, encore une fois, d'un adjoint dans un conseil municipal comme celui de notre ville. Je ne souhaite pas prendre la responsabilité, à nouveau, d'être interpellé par des Thiaisais sur des « posts » qui sortent quasi quotidiennement et qui créent l'interrogation, la polémique, la controverse, sur des sujets si sensibles, notamment aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, je vais vous demander de voter.

Mourad GHAZLI a raison de vous dire que chacun a sa liberté. On va voter à bulletin secret pour que chacun puisse s'exprimer librement.

Monsieur PATRY :

Moi ce que je veux vous dire c'est que ça fait une heure et dix minutes qu'on nous concerte, que vous êtes en train de traiter une affaire de liste municipale. Vous êtes en train de traiter une affaire de parti. Ce sont des choses qui ne nous intéressent pas beaucoup plus que ce que vous avez évoqué Monsieur Le Maire. À la fois on y voit les difficultés rencontrées par votre liste et parce que cela ne nous fait pas avancer sur les sujets. Nous ne participerons pas à ce vote.

Monsieur TRAN :

Monsieur le Maire, je reprends vos propos « tous les sujets qu'il a abordé ne sont pas du champ municipal » et vous aviez effectivement raison. Ceci étant, ça ne date pas d'hier, ça ne date pas de demain, ça ne date pas de trois mois. Ça date de nombreuses années. Vous avez fait le choix de prendre Monsieur Mourad GHAZLI comme adjoint au maire en 2014. C'est donc un problème interne à votre municipalité donc, nous ne participerons pas au vote.

Monsieur le Maire :

Comme vous le savez Monsieur TRAN, il faut du temps pour que les choses arrivent et pour ce qui nous concerne, il nous a fallu du temps aussi pour qu'on puisse ouvrir les yeux. J'espère que les membres de votre équipe ont pu, depuis le temps, ouvrir les yeux sur ce que vous êtes et sur les débats récents qui vous ont conduit à mélanger les choses.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le non maintien de l'adjoint au maire dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer conformément à cette disposition.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

25 voix POUR :

1 voix CONTRE :

8 ne participent pas au vote

Point n° 2
Autorisation de signature de la convention de renouvellement de labellisation du Point
Information Jeunesse

Monsieur le Maire expose :

L'objectif premier du Point Information Jeunesse de Thiais est de constituer un lieu de ressource et d'information concernant l'ensemble des problématiques touchant les publics jeunes : accès à l'autonomie, à la responsabilité, aux droits, à l'engagement social et à la participation citoyenne, à l'épanouissement personnel, à la lutte contre l'exclusion et à la mobilité des jeunes.

L'accueil individualisé et la mise en place d'animations sont organisés en partenariat avec le réseau local et les intervenants extérieurs. Ce dispositif répond aux objectifs éducatifs de la Municipalité et s'avère complémentaire des autres missions du service Jeunesse.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 Mars 2013, a autorisé la signature de la convention entre la Ville et la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale pour labelliser ce service pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention tri-annuelle de renouvellement de labellisation du Point d'Information Jeunesse et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

Madame LE SOUFFACHÉ demande si le Point Information Jeunesse est rattaché à la Mission Locale.

Monsieur Le Maire lui répond que non et afin de la renseigner au mieux précise la localisation du PIJ et explique que la Mission Locale, qui concerne cinq villes, a son siège à Fresnes mais qu'elle a installé une antenne à Thiais rue René Panhard.

Madame LE SOUFFACHÉ demande si le médiateur des Grands Champs se trouve au PIJ ou bien à la Mission Locale.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il est à la Mission Locale.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC- M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL Mme HAMADA-LARKEY – M. GHAZLI-Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme BARBIER – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. SEGURA – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD-ALEZRA-DUMONT-CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M.TOLLERON – Mme BURTEAUX

2 ABSTENTIONS : M. PATRY –Mme LE SOUFFACHÉ

Point n° 3
Acquisition des terrains d'assiette du groupe scolaire Romain Gary dans le cadre de la convention de Renouvellement Urbain

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la convention de Renouvellement Urbain, signée le 9 juillet 2009, pour le quartier des Grands Champs, il était prévu la démolition-reconstruction du groupe scolaire Buffon.

Ainsi, conformément au Projet de Renouvellement Urbain, le nouveau groupe scolaire, Romain Gary, a été bâti sur une emprise foncière propriété de la Société Immobilière 3F.

C'est dans ce contexte qu'il convient de régulariser la situation foncière en procédant à l'acquisition des terrains d'assiette du nouveau groupe scolaire cadastrés parcelles section I n° 162 et 163.

La cession est prévue au prix conventionnel de 1 849 017 € HT et après avis consultatif du service de France Domaine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition des terrains d'assiette du groupe scolaire Romain Gary moyennant le paiement de la somme de 1 849 017 € HT répartie en trois versements s'élevant respectivement à 514 166,60 € HT dans le mois de signature de l'acte de la vente puis 667 425,20 € HT en 2017 et enfin 667 425, 20 € HT en 2018.

Monsieur TOLLERON demande quel était le prix de vente à l'époque des terrains BUFFON.

Monsieur Le Maire lui répond que le montant exact de la vente lui sera communiqué.

Madame LE SOUFFACHÉ regrette que dans le cadre de cet échange de terrains la municipalité n'ait pas pu conserver une partie pour pouvoir créer une maison de quartier.

Monsieur Le Maire lui rappelle que, dans le programme de la liste qu'il conduisait, il y a bien dans ce secteur, mais non sur les Grands Champs, l'implantation d'une maison de quartier. Ce projet existe toujours.

Madame LE SOUFFACHÉ remercie Monsieur Le Maire.

Monsieur PATRY exprime alors que c'est justement pour cette raison qu'il votera contre.

Monsieur Le Maire s'en étonne parce que s'il y a un projet qui est fédérateur et qui est un projet d'intérêt collectif c'est bien l'opération de rénovation urbaine des Grands Champs qui a été mise en place avec l'État, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le Conseil Régional, le Conseil Général. Cette opération permet la réalisation de logements sociaux, elle améliore la vie quotidienne des gens. La municipalité a pu reconstruire un groupe scolaire, qui comprend deux écoles, un gymnase, et une halte-garderie. La municipalité a recomposé le tissu social au bénéfice des gens et il est dommage que pour un quartier social Monsieur PATRY ne le prenne pas en considération, tout en indiquant que cela relève de sa responsabilité.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC- M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL Mme HAMADA-LARKEY – M. GHAZLI-Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme BARBIER – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. SEGURA – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD-ALEZRA-DUMONT-CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M.TOLLERON – Mme BURTEAUX

2 voix CONTRE : M. PATRY-Mme LE SOUFFACHÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 35.

Le Secrétaire de Séance,




Daniel BEUCHER

Le Maire,
Conseiller départemental du Val-de-Marne




Richard DELL'AGNOLA